

Questionnaire de Satisfaction

Lieu de construction :

Date de réception : 24 février 2016

Soucieux de mesurer et d'améliorer la qualité de nos prestations et la satisfaction de nos clients en permanence, votre avis nous intéresse!

Lors de l'élaboration de votre projet :

Avez-vous été satisfait de la relation avec votre Responsable de projet ?



Avant l'ouverture du chantier, le suivi des démarches administratives, vous ont ?



Avez-vous été satisfait de la relation avec votre Conducteur de travaux ?



Concernant le suivi de chantier, êtes-vous ?



Vos Remarques/Suggestions sur le suivi de chantier :

Il faudrait autoriser les clients à accéder au chantier en l'absence du conducteur de travaux.

Recommanderiez-vous Maisons Stéphane Berger à vos proches ?



Avez-vous été informé de notre formule parrainage ?



Dans son ensemble, quelle note donneriez-vous aux prestations de Maisons Stéphane Berger ?

(5 étant la meilleure).



Tournez SVP



Que pensez-vous de votre constructeur Maisons Stéphane Berger ?

Ce que vous avez le plus apprécié

...les relations humaines avec le
...conducteur de travaux (M. Schmid).
...les conseils reçus lors des différentes
...étapes de la construction.
...les efforts fournis pour un avancement
plus rapide du chantier.

Ce que vous avez le moins apprécié.

...Revoir les prestations de base (écran
...sous-toiture, branchements sanitaires...)
...Manque de visibilité des équipements
...proposés (meuble de salle de bain
...découvert lors de son installation).

Nous vous remercions, au-delà de l'aspect formel du procès-verbal de réception, de nous faire part de vos commentaires sur les différentes étapes de votre construction.

Notre témoignage :

...Nous avons beaucoup apprécié les conseils de M. Schmid lors des coups durs,
...ainsi que sa compréhension pour nous permettre d'accéder plus rapidement
...à notre bien (construction faite en moins de 8 mois, périodes de congés
...et de canicules comprises).

Je serais fier de partager mon témoignage.

Oui Non

Date et Signature(s) :

Le 24/02/2016

Stéphane
Florence
Alain